



### 1. Description du secteur

La valeur des recettes du marché de la production québécoise des fraises et framboises en 2015 s'élevait à 50 M\$ soit respectivement, 42 M\$ pour les fraises et 8 M\$ pour les framboises. Sur la base des recettes monétaires, le Québec occupait 51 % des parts de la production canadienne pour les fraises et 27 % pour les framboises. La balance commerciale canadienne était négative, tant pour les fraises que pour les framboises. En effet, la valeur des exportations canadiennes s'élevait à 2,2 M\$ pour les fraises et à 2 M\$ pour les framboises. Quant à la valeur des importations canadiennes, en 2015, elle s'élevait à 404 M\$ pour les fraises et à 338 M\$ pour les framboises (et mûres). Elles provenaient principalement des États-Unis (surtout de la Floride et la Californie).

| Portrait de la production des fraises et framboises au Québec (2015) |         |                               |
|--|---------|-------------------------------|
|  | Fraises | Framboises                    |
| Recettes monétaires  | 42 M\$  | 8 M\$                         |
| Nombre d'exploitation  | 524     | 528                           |
| Part de la production canadienne (recettes)                          | 51%     | 27%                           |
| Importations canadiennes (frais)                                     | 404 M\$ | 338 M\$ (framboises et mûres) |
| Exportations canadiennes (frais)                                     | 2,2 M\$ | 2 M\$ (framboises et mûres)   |

Sources: Profil bioalimentaire (2016), AAC, Canada- données sur le commerce en direct. Compilation et calculs FLC.

### 2. Profil général de la main-d'œuvre

La production de fraises et de framboises peut être qualifiée d'intensive en termes de besoins en main-d'œuvre. De plus, les possibilités de mécanisation demeurent très limitées. Selon un sondage mené dans le cadre de cette étude auprès de 19 producteurs spécialisés en fraises et en framboises<sup>1</sup>, le salaire horaire moyen de la main-d'œuvre embauchée s'élevait à 11,52 \$/h en 2016 (avant avantages sociaux et autres charges). En ajoutant les frais supplémentaires pour les travailleurs étrangers temporaires (TET), tels que le transport et le logement, le salaire horaire moyen de la main-d'œuvre embauchée est estimé à 14,18 \$/h (avant avantages sociaux).

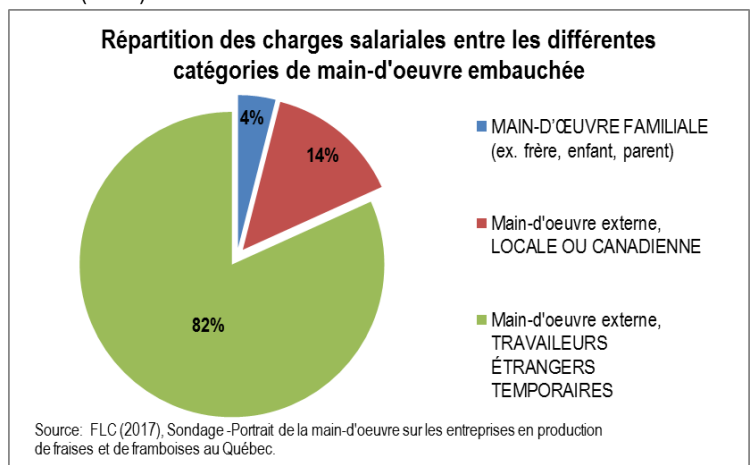
À partir des résultats du sondage, des informations contenues dans le budget du CRAAQ et de l'enquête financière sur les entreprises agricoles (Statistique Canada), les dépenses en main-d'œuvre salariée sont évaluées à 54 % des charges totales. Une part importante des charges salariales de la main-d'œuvre embauchée est attribuable aux TET (82 %).

| Portrait du budget standard à l'ha (fraises d'été-rangs nattés <sup>1</sup> , 2014) |            |
|---|------------|
| Produits (\$/an/ha)   | 33 538 \$  |
| Charges variables totales (\$/an/ha)  | 30 523 \$  |
| Main d'oeuvre salariée (\$/an/ha)   | 16 617 \$  |
| Marge brute sur charges variables totales (\$/an/ha)                                | 3 015 \$   |
| <b>Part des charges de MO salariée sur les charges totales<sup>2</sup></b>          | <b>54%</b> |

1: Rangs nattés: Méthode culturale répandue au Québec

2: Avant rémunération de l'exploitant pour son travail et ses investissements

Sources: CRAAQ, AGDEX 232/821, février 2014. FLC (2017) Sondage Portrait de la main-d'oeuvre sur les entreprises en production de fraises et de framboises au Québec, Statistique Canada, Enquête financière sur les entreprises agricoles. Compilation et calculs FLC.



En 2016, selon les Centres d'emploi agricole (CEA) et FERME, on dénombrait plus de 1 200 postes occupés par des TET au sein des entreprises en production de fraises et de framboises. Généralement, ces travailleurs sont payés au salaire minimum. En plus de cette catégorie de travailleurs, un nombre significatif d'employés locaux travaillent dans les fermes de production de fraises et framboises, souvent sur des bases saisonnières et même journalières, notamment pour la cueillette.

### 3. Environnement d'affaires

Depuis plus de 10 ans, le secteur s'est doté d'une chambre de coordination qui réunit l'ensemble des acteurs de l'industrie (production, distribution, détail) et qui travaille essentiellement sur les enjeux de qualité, de promotion et d'approvisionnement des marchés.

Les producteurs de fraises et de framboises évoluent dans un libre marché où le niveau de prix est fortement dépendant de l'offre et de la demande locale, notamment en forte saison de production. Le prix est également affecté par les importations, mais dans une moindre mesure. De façon générale, les importations des fraises de la Floride arrivent davantage sur les marchés en hiver et au printemps, tandis que les fraises de la Californie sont offertes durant la saison de production québécoise.

Sur le marché, les produits québécois se démarquent entre autres avec la marque *Les Fraîches du Québec*. Bien que cette marque ait des retombées positives au niveau de la fidélisation des consommateurs, il demeure difficile d'obtenir des prix significativement supérieurs, surtout en période d'abondance. Par ailleurs, entre 2011 et 2013, on observait une baisse des prix moyens pondérés des fraises d'été.

| Prix moyens pondérés des fraises d'été en format 12X1 chopine <sup>1</sup> |          |          |
|--|----------|----------|
| 2011   | 2012     | 2013     |
| 20,50 \$   | 19,33 \$ | 16,84 \$ |

Source: APFFQ, compilation et calculs FLC.

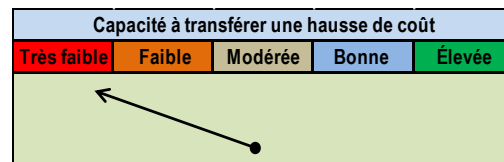
Note 1: 12 X1 chopine équivaut environ 4,3 kg

<sup>1</sup> 57 % des répondants au sondage produisent des fraises ET des framboises.



#### 4. Capacité à transmettre une hausse de coût vers le marché

La capacité des producteurs de fraises à transmettre une hausse de coût vers le marché en raison d'une hausse du salaire minimum peut être qualifiée de *très faible*. Cette situation s'explique par différents facteurs. D'abord, le niveau de prix des fraises d'été du Québec est déjà plus élevé que celui des fraises de la Californie livrées sur nos marchés. Par ailleurs, les volumes de fraises achetés par les consommateurs sont directement liés au prix de vente (lien entre l'offre et la demande). Le fait de transmettre la hausse de coût vers les marchés augmenterait le prix d'achat au consommateur et pourrait donc réduire les volumes vendus. De plus, la baisse des prix moyens pondérés observés entre 2011 et 2013 indique que le marché a atteint un niveau de saturation des prix et il serait donc difficile d'envisager une augmentation des prix pour compenser les hausses salariales.



#### 5. Impacts de la hausse du salaire minimum sur les coûts d'exploitation d'une ferme de fraises

Sachant que la capacité à transmettre une hausse des coûts de production associée à un accroissement du salaire minimum est très faible dans le secteur, la question est de savoir quel serait l'impact (par hectare) d'une hausse du salaire minimum (de 1,70 \$/h et de 4,25 \$/h<sup>2</sup>) pour une entreprise de production de fraises<sup>3</sup>. Étant donné le niveau des salaires payés sur les fermes et en raison de l'effet cascades<sup>4</sup>, l'accroissement du salaire minimum se traduirait par une hausse équivalente du coût horaire, peu importe le type d'employé.

Pour les **fraises d'été** en rangs nattés, soit la technique de production la plus commune au Québec, une hausse du salaire de 1,70 \$/h augmenterait les charges associées à la main-d'œuvre salariée de 1 773 \$/ha. La marge brute sur les charges totales serait réduite de 59 %. Celle-ci sert à couvrir la rémunération de l'exploitant et les investissements réalisés. Sur le prix de vente moyen des fraises d'été, considéré à 3,92 \$/kg<sup>5</sup> en 2013 selon l'APFFQ, cette augmentation, si elle pouvait être transmise vers le marché, correspondrait à 0,23 \$/kg (1 773 \$/7 666 kg), soit 6 % d'augmentation. Quant à elle, une hausse de salaire de 4,25 \$/h augmenterait de 4 433 \$/ha les charges associées à la main-d'œuvre salariée. La marge brute sur les charges totales serait alors réduite de 147 % et deviendrait négative. Sur le prix de vente moyen des fraises d'été, cette augmentation, si elle pouvait être transmise vers le marché, correspondrait à 0,58 \$/kg (4 433 \$/7 666 kg), soit 15 % d'augmentation.

| Analyse d'impacts pour les fraises d'été nattées                            |                               |                            |      |                            |       |
|---|-------------------------------|----------------------------|------|----------------------------|-------|
| Éléments  | Fraises d'été nattées en 2013 | Impact hausse de 1,70 \$/h |      | Impact hausse de 4,25 \$/h |       |
| Temps de travail de la main d'oeuvre salariée (moyenne 3 ans <sup>1</sup> ) | 1 043 heures                  | 1 773 \$                   | 11%  | 4 433 \$                   | 27%   |
| Marge brute sur charges totales <sup>2</sup> (moyenne 3 ans)                | 3 015 \$                      | 1 242 \$                   | -59% | (1 418) \$                 | -147% |

Sources: CRAAQ, AGDEX 232/821, février 2014. FLC (2017) Sondage Portrait de la main-d'oeuvre sur les entreprises en production de fraises et de framboises au Québec, Enquête financière sur les entreprises agricoles. Compilation et calculs FLC.

- 1: Une année d'implantation et deux années de production
- 2: Avant rémunération de l'exploitant pour son travail et ses investissements

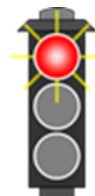
Pour les **fraises d'automne**, le budget du CRAAQ estime un nombre plus élevé d'heures travaillées que pour les fraises d'été. Le revenu et la marge brute sur les charges totales sont aussi supérieurs à ceux estimés pour les fraises d'été. Dans cette optique, l'impact d'une hausse du salaire minimum, calculée sur la marge brute sur les charges totales, est similaire aux fraises d'été. Pour une hausse du salaire de 1,70 \$/h, la marge brute sur les charges totales serait réduite de 63 %. Pour une hausse du salaire de 4,25 \$/h, la marge brute sur les charges totales serait réduite de 157 % et deviendrait négative.

Enfin, le secteur québécois de la production de fraises et de framboises se compose de différents modèles de fermes. Des entreprises de plus petite taille qui sont davantage orientées vers les circuits courts et l'autocueillette, et d'autres de plus grandes tailles étant plus orientées vers les circuits longs. Le modèle d'affaires de ces dernières est basé sur la commercialisation de plus grands volumes pour lesquels les marges à l'hectare sont inférieures. Conséquemment, l'impact d'une hausse de salaire pourrait être d'ampleur différente au sein des divers modèles d'entreprises.

#### 6. Impact sur la compétitivité des fermes

Étant donné le peu de données disponibles, l'analyse n'a pu être réalisée pour les framboises. Cependant, considérant l'importance des besoins en main-d'œuvre dans cette production, les constats formulés pour les fraises pourraient aussi s'appliquer au secteur des framboises. En somme, l'analyse réalisée fait ressortir qu'une hausse du salaire minimum aurait un impact majeur sur la compétitivité des fermes québécoises de fraises et de framboises en raison de :

- la très faible capacité à transmettre la hausse de coûts vers le marché;
- la faible capacité à substituer davantage la main-d'œuvre par la technologie;
- la très faible capacité à absorber la hausse de coûts étant donné l'importance des charges de main-d'œuvre au sein des entreprises.



Pour ces raisons, le feu identifié est **ROUGE**.

**Fiche réalisée par Forest Lavoie Conseil (2017) pour AGRicarières dans le cadre de « L'Étude d'impacts d'une hausse du salaire minimum pour le secteur agricole ».**

<sup>2</sup> Hausse de 1,70 \$/h pour atteindre l'augmentation du salaire minimum annoncée pour 2020 (soit 0,50 \$/h en 2017, 0,50 \$/h en 2018, 0,35 \$/h en 2019 et 0,35 \$/h en 2020), et 4,25 \$/h pour atteindre un salaire minimum de 15 \$/h.

<sup>3</sup> L'analyse d'impact a été réalisée à partir des budgets CRAAQ 2014 (AGDEX 232/821 et AGDEX 232/821b). L'analyse n'a pas été réalisée pour les framboises en raison du manque d'informations fiables disponibles.

<sup>4</sup> Effet d'entraînement de la hausse salariale sur les échelles salariales supérieures au salaire minimum. Pour plus de détails, consulter la fiche générale sur la main-d'œuvre.

<sup>5</sup> Prix de vente moyen pondéré de 16,84 \$ pour 12 chopines, ramené par kilogramme.